

**SYNDICAT de communes**  
**Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**  
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE  
Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt, le 04 juin, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le lundi 08 juin, à 14h00 heures, salle des associations de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

## Séance du 08 juin 2020

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le lundi 08 juin à 14 heures, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

**Présents :**

Membres titulaires : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Membres suppléants :

**Pouvoir :**

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Mme Michèle ALOUCHY

**1) Compte rendu du comité syndical du 25 mai 2020**

Aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

**2) Subvention DSIL**

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'un centre de santé, estimé à 500 000 € HT, indispensable dans un avenir proche, dans l'intérêt des populations locales et environnantes, avant qu'un désert médical ne s'installe.

Le Président informe que ce projet a été retenu dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, (DSIL) pour un montant de 100 000 € qui représente 20 % du montant

total des travaux hors taxe. Il propose donc de solliciter l'attribution de cette subvention et demande l'avis du comité syndical.

Il rappelle également que la subvention DETR représentant 35 % du montant des travaux a été attribuée et que la subvention à la région représentant 20 % du montant des travaux est en attente de réponse.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation De Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 20%, soit 100 000 €.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Coût des travaux	500 000 €	
Subvention DETR - 35%		175 000 €
Subvention DSIL - 20 %		100 000 €
Subvention Région - 20 %		100 000 €
<b>Total</b>	<b>500 000 €</b>	<b>375 000 €</b>

Montant des travaux TTC : 600 000 €  
FCTVA (taux : 16.404 %) : 98 424 €  
Reste à la charge du comité (autofinancement) : 126 576 €

- **Approuve** son inscription au budget 2020
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces à intervenir

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

### 3) Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde auprès du Syndicat

Le Maire rappelle que le secrétariat du syndicat est effectué par la secrétaire de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde. Afin de régulariser la situation, le Président propose de conventionner avec la commune de SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE, afin que la secrétaire soit mise à disposition du syndicat une heure et demi par semaine pour la durée d'existence du Syndicat.

Une convention sera signée entre le syndicat et la commune de Saint-Silvain-Bellegarde.

Il demande l'avis du comité syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Accepte** que la secrétaire de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde soit mise à disposition du Syndicat à hauteur d'une heure et demi par semaine, pour la durée d'existence du syndicat.
- **Autorise** le Président à signer la convention correspondante

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

La séance est levée à 14h30